

## Donation argent de son vivant

Par choemet michel, le 03/10/2016 à 11:22

[s][fluo]Bonjour,[/fluo][/s]

Ma mère vend sa maison 190.000 € et souhaite nous donner, de son vivant, la somme de 95.000 euros chacun à mon frère et ) moi. Faut-il passer par un notaire ?

[s][fluo]Merci d'avance.[/fluo][/s]
Bonjour et merci sont indispensable sur votre premier message.

Par Tisuisse, le 03/10/2016 à 11:36

Bonjour,

Avez-vous d'autre frère et/ou soeur, demi-frère et/ou demi-soeur issus de votre mère ?

Par choemet michel, le 03/10/2016 à 13:15

non nous sommes que 2 freres...

Par Tisuisse, le 03/10/2016 à 13:23

Alors, compte tenu des sommes, faites le nécessaire devant un notaire, ne serait-ce que vis à vis du fisc.

Par choemet michel, le 03/10/2016 à 13:28

le notaire prend t'il des frais sur ces sommes.

Merci de votre réponse

Par Tisuisse, le 03/10/2016 à 13:32

Bien entendu, les frais d'établissement de l'acte, frais peu élevés d'ailleurs.

Par choemet michel, le 03/10/2016 à 13:46

pouvez vous me dire approximativement le montant de ses frais.

Par Tisuisse, le 03/10/2016 à 15:04

Voir le notaire.

Par choemet michel, le 03/10/2016 à 15:22

Par contre l'état prélève t'il aussi sur cette somme qui nous est versée. Merci de votre réponse

Cordialement

Par Tisuisse, le 03/10/2016 à 17:20

Au delà d'un certain seuil, oui. Voyez votre notaire.